Association A Cheval en Ille-et-Vilaine

Préconisations

pour l'accueil des cavaliers randonneurs



www.aaciv.com



L'Association

Association départementale de cavaliers d'extérieur qui oeuvre depuis plus de 35 ans à la préservation et l'animation des chemins de randonnée équestre.

Partenaire du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine : expertise Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Equestre (Equibreizh et PDIPR)

Valeurs

- Un réseau de passionnés qui partagent leurs connaissances, expériences et les ressources en circuits et hébergements
- Une équitation sans compétition dans la convivialité et le partage
- Le soutien des associations membres, des particuliers et des professionnels du tourisme équestre
- L'animation territoriale avec des randonnées organisées, des rassemblements départementaux
- La création, l'entretien, le partage et la défense des chemins et itinéraires de randonnée

Objectifs







- Prendre en compte les besoins de la randonnée équestre et garantir une conformité selon un cadre de référence
- Recenser les hébergements en capacité d'accueillir les cavaliers randonneurs et assurer leur visibilité
- Mutualiser, promouvoir les relations avec les offices de tourisme et Ille-et-Vilaine Tourisme
- Développer des partenariats avec les labels existants (Gîtes de France, Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme...)

Préambule

L'AACIV a élaboré ce guide de préconisations à l'attention des hébergeurs et des établissements en charge de l'aménagement et de la valorisation des itinéraires de randonnée (offices de tourisme) dans l'optique d'un développement durable de la randonnée équestre.

Ce guide a pour objectif d'encourager et d'aider les porteurs de projet et hébergeurs existants en leur proposant des conseils pour accueillir les randonneurs équestres à l'étape (accueil cheval et logistique, services) dans les meilleures conditions.

Ce guide n'a pas vocation à délivrer un label, quel qu'il soit, et n'engage pas l'AACIV sur la qualité des hébergements recensés, l'AACIV n'ayant qu'un rôle de recensement des hébergements.

Les différents types d'hébergements

L'une des principales difficultés rencontrées par les cavaliers randonneurs lorsqu'ils partent sur plusieurs jours est de trouver, chaque soir, une structure d'accueil adaptée pour leurs montures et eux-mêmes. En effet, les établissements proposant des prestations de qualité sont rares et les hébergeurs ne savent pas toujours comment répondre aux besoins des cavaliers randonneurs.

En fonction des structures et de la demande de la clientèle, les cavaliers pourront choisir entre différents types d'hébergements :

- Camping,
- Caban'étapes,
- Gîte rural,
- Centre de vacances,
- Hébergement de grande capacité,
- Chambre d'hôtes...

La structure d'hébergement peut naturellement demeurer indépendante ou bien être affiliée à un réseau selon les conditions d'adhésion définies dans les chartes de qualité spécifiques (Gites de France, Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan par exemple).





Les aménagements équestres

L'ESPACE ARRIVEE ET DEPART



Les points d'attache sont indispensables à l'arrivée et au départ en randonnée. Les cavaliers y attachent leurs chevaux le temps de les brosser, les soigner, les préparer, les seller/desseller, etc. Les différents points d'attache possibles sont :

- une barre d'attache à environ 1,20 m de hauteur (prévoir un espacement de 1,50 m par cheval) scellée dans le sol. La fixation de la barre sur les montants doit pouvoir résister à une traction horizontale de plusieurs centaines de kilos (cheval qui « tire au renard ») : les clous de charpente ne sont pas suffisants. Conseil : utiliser un tire-fond vissé.



- des boucles ou anneaux scellés dans un mur solide à environ 1,20 m de hauteur et espacés d'au moins 1,50 m .



- une ligne d'attache réalisée par une corde tendue entre deux ou plusieurs points d'ancrage très fiables, soit à environ 1,20 m le long d'un mur ou d'une haie, soit beaucoup plus haut (plus de 2 m pour que les chevaux puissent aller et venir par dessous) entre deux poteaux ou arbres solides. Lorsque le cavalier randonneur est autonome, la simple présence d'arbres solides lui permet de monter sa propre ligne d'attache.

Ces espaces d'accueils sont situés à moins de 200 mètres autour de l'établissement et équipés d'un point d'eau et d'un tuyau d'arrosage. Pour des raisons de risque de transmission de maladie (rhinopneumonie, gourme...), les chevaux accueillis ne boivent pas directement dans l'abreuvoir des animaux de l'hébergeur.

L'INSTALLATION POUR LA NUIT, AU PRE

Pour la nuit, les chevaux doivent être hébergés dans un lieu aménagé et sûr. Ils ne doivent pas pouvoir s'échapper ni se blesser.
Le pré doit être bien clos et ne pas comporter d'éléments dangereux pour les équidés : ferrailles, morceaux de grillages, vieux rouleaux de barbelés, tessons de bouteilles et autres détritus peuvent occasionner des blessures très graves. Le pré doit être indemne de toute espèce végétale nuisible à la santé du cheval.
Pour la même raison, les clôtures en barbelés et le grillage à moutons sont proscrits.

Les clôtures en bois ou rubans électriques, constitués de préférence de 2 rangées (à 1,30 m et 70 cm du sol) sont recommandées.
Si le pré n'est pas clôturé, possibilité de mettre à disposition des randonneurs un kit comprenant fil de clôture, poignée et piquets pour réaliser le paddock (voir page suivante).
Selon l'expérience et les habitudes des randonneurs accueillis, les chevaux peuvent être amenés à dormir en ligne d'attache.
A défaut, mentionner dans la fiche d'accueil de prévoir son matériel de clôture.

Un accès à l'eau est indispensable pour l'abreuvement des chevaux (seau + robinet ou abreuvoir propre et rempli).







KIT DE CLÔTURE PROVISOIRE

Si votre lieu d'accueil ne dispose pas d'une parcelle clôturée, vous pouvez proposer du matériel de clôture provisoire, que le.s randonneur.s se chargera.ont d'installer. Vous pouvez vous fournir dans des magasins spécialisés (équestres ou agricoles), sur internet ou en occasion.



- Piquets : 8 à 10 par cheval (surface de 100m^2 environ) et isolateurs si besoin



- Fil électrique : minimum 50 m par paddock pour un niveau de fil et poignées isolantes pour les portes



- Poste de clôture électrique (sur batterie, secteur ou nomade) :



RANGEMENT DU MATERIEL ET AUTRES AMENAGEMENTS



Pour le rangement, des petits aménagements simples sont les bienvenus :

- Des porte-selles : il peut s'agir de tréteaux posés au sol ou de barres rondes ou demi-rondes scellées au mur. Compter environ 70 cm de longueur pour une selle.
- Des porte-brides : il peut s'agir de porte-manteaux ou de crochets permettant de suspendre les filets, brides et autres licols. Un simple mousqueton peut permettre de laisser le filet accroché à la selle.



Pour ranger le matériel des cavaliers, prévoir un local aéré, si possible fermant à clé.

Autres aménagements :

- une corde haute placée à l'abri est pratique pour étendre et faire sécher les tapis de selle ou autres vêtements de pluie.
- La douche pour chevaux : la mise à disposition d'une douche pour chevaux est un plus qui est apprécié des cavaliers, qui pourront doucher les membres des chevaux après une longue journée de randonnée. Un simple tuyau d'arrosage relié à un robinet extérieur peut être suffisant. Un emplacement non boueux avec une évacuation d'eau et une boucle d'attache seront idéaux.



LA SITUATION

L'hébergement est situé **au maximum à 3 km du passage d'un circuit équestre**.

L'accès du circuit à l'établissement est possible par des chemins ou des petites routes autorisées sur lequelles la sécurité du cheval et du cavalier est assurée.



Selon le type de circuit, l'établissement bénéficie d'un référencement sur le site de l'AACIV et/ou du Comité Régional de Tourisme Equestre de Bretagne.
Deux accueils possibles :

- établissement situé à 3km maximum de l'Equibreizh (circuit départemental et régional de tourisme équestre) ; accueil "Equibreizh" et distribution d'une plaque d'identification
- établissement situé à 3km maximum d'un circuit équestre local ; accueil "cheval étape"



Le label Cheval Etape, développé par la Fédération Française d'Equitation, identifie les établissements qui proposent d'accueillir des équidés à l'étape, pour au moins une nuit. Ces établissements se situent toujours à proximité d'une structure d'hébergement pour le cavalier (gîte, camping, hôtel, chambre d'hôtes...) et d'une solution de restauration. Ce label n'est pas obligatoire pour pouvoir accueillir des cavaliers.

L'ACCUEIL DU CAVALIER

L'accueil du.des cavalier.s est plus intuitif. Si votre structure propose de l'accueil (gite, camping...) les conditions habituelles s'appliquent. Le cavalier doit cependant être proche de son cheval pour pouvoir en assurer la surveillance, celui-ci restant sous sa responsabilité le temps de l'accueil.

Pour le cavalier

- Un coin toilette, idéalement douche. A minima des sanitaires, y compris des toilettes sèches
- Un repas si l'hébergeur souhaite partager un moment convivial. A minima l'accès à un point de restauration/ravitaillement et un point cuisine à disposition sur demande.
- Un hébergement simple (gîte, chambres d'hôtes ou emplacement de bivouac à proximité des chevaux)





Quel tarif ?

Si l'hébergeur dispose d'un label (Gite de France, Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme...) : il pratique ses tarifs habituels concernant le cavalier. A titre indicatif : nuitée cheval en paddock électrifié avec eau et foin : 10 euros/nuitée maximum.
Si l'hébergeur est un particulier : pas d'obligation de facturer, la solidarité et le partage son toujours possibles...

Du côté des assurances

Déclarer à son assureur que le lieu d'accueil peut être amené à héberger des chevaux. Celui-ci vous précisera ses conditions propres à votre contrat et au niveau de prestation proposé.

Référencement des structures d'hébergement





L'AACIV référence toutes les structures d'hébergement professionnelles accueillant les chevaux (selon le cahier des charges défini, +/- 3 km circuit départemental ou local) et les valorise sur son site internet via un portail cartographique. Les particuliers souhaitant être référencés par l'AACIV peuvent intégrer la diffusion de leur lieu d'accueil lors de demandes de cavaliers sous réserve d'adhésion à l'association.

Chaque structure est décrite avec les services proposés ; un lien vers le site internet de la structure permet un accès détaillé aux prestations.

Référencement automatique sur le site internet du CRTEB (Comité Régional du Tourisme Equestre de Bretagne) ainsi que sur les sites internet des offices de tourisme.



